

Québec, le 2025-10-30
AD202503

Monsieur,

Le 2025-10-02 dernier, vous nous avez transmis une demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents et sur la protection des renseignements personnels (ci-après « Loi sur l'accès »), concernant les documents suivants :

- Une copie de tous les courriels et documents que Madame Julie Lemieux, directrice générale, détient au sujet des compressions de personnel et des compressions budgétaires pour la période du 1^{er} octobre 2024 à la date de votre demande.

Nous avons procédé à l'examen de votre demande et vous trouverez les documents en annexe. Cependant, conformément à l'article 14 de la Loi sur l'accès, certains documents ou certaines parties de documents ne peuvent vous être communiqués parce qu'ils contiennent des renseignements qui sont visés par des restrictions prévues par celle-ci. Nous nous appuyons pour ce faire sur les dispositions suivantes :

L'article 20 de la Loi sur l'accès précise qu'un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement lorsque sa divulgation entraverait vraisemblablement la négociation en cours avec un autre organisme public dans un domaine de leur compétence.

L'article 22 de la Loi sur l'accès précise qu'un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient. Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique qui lui appartient et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne.

L'article 27 de la Loi sur l'accès précise qu'un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement dont la divulgation aurait vraisemblablement pour effet de révéler un mandat ou une stratégie de négociation de convention collective ou de contrat, pendant huit ans à compter du début de la négociation. Il peut également refuser de communiquer, pendant dix ans à compter de sa date, une étude préparée en vue de l'imposition d'une taxe, d'un tarif ou d'une redevance.

L'article 30.1 de la Loi sur l'accès précise qu'un organisme public peut refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de révéler une politique budgétaire du gouvernement avant que le ministre des Finances ne la rende publique.

L'article 33 de la Loi sur l'accès précise qu'un organisme public ne peut communiquer, avant l'expiration d'un délai de 25 ans de leur date, les analyses, avis et recommandation préparés au sein du ministère du Conseil exécutif ou du secrétariat du Conseil du trésor, ou au sein d'un autre organisme public dans la mesure où ils sont communiqués au ministère du Conseil exécutif, et portant sur une recommandation ou une demande faite par un ou plusieurs ministres, un comité ministériel ou un organisme public, ou sur un document visé à l'article 36.

L'article 37 de la Loi sur l'accès précise qu'un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions. Il peut également refuser de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

L'article 39 de la Loi sur l'accès précise qu'un organisme public peut refuser de communiquer une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date où l'analyse a été faite.

Veillez noter que l'article 9 de la Loi sur l'accès précise que le droit d'accès ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

Les articles 53, 54 et 59 de la Loi sur l'accès précisent qu'un renseignement personnel ne peut être communiqué sans le consentement de la personne concernée.

En vertu de l'article 48, nous vous dirigeons vers les responsables de l'accès aux documents du secrétariat du Conseil du trésor et du ministère de la Culture et des Communications, puisque certaines parties de votre demande relèvent davantage de leur compétence. Voici leurs coordonnées :



MUSÉE DE LA
CIVILISATION
Québec 

Ministère de la Culture et des Communications

Julie Lévesque

Secrétaire générale

225, Grande Allée E.

Québec (QC) G1R 5G5

Tél. : 418 380-2319 #7127

Télé. : 418 380-2320

dbsm@mcc.gouv.qc.ca

Secrétariat du Conseil du trésor

Mélanie Drainville

Directrice du Bureau du secrétaire

875, Grande Allée E., 4^e, Secteur 100

Québec (QC) G1R 5R8

Tél. : 418 254-9672

acces-prp@sct.gouv.qc.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous trouverez ci-joint un document qui résume votre droit de recours en révision, comme prévu par la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès.

En espérant le tout à votre satisfaction, je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le responsable de l'accès à l'information,

ORIGINAL SIGNÉ

Louis-Yves Nolin

16, rue de la Barricade
Québec (Québec)
G1K 8W9 Canada
418 643-2158
mcq.org

De : [Nolin, Louis-Yves](#)
À : [Lemieux, Julie](#)
Objet : TR: Décision Conseil du trésor
Date : 19 décembre 2024 08:17:08
Pièces jointes : [logo-mcq-xsmall_b798b6a9-a902-41c6-909d-a4a1efec4b3b.png](#)
[Lignes comm interne_Mesures contrôle des dépenses.pdf](#)

Bonjour Julie,

Tel que convenu, voici les lignes de communication en lien avec les mesures de contrôle des dépenses.

Au plaisir,
Louis-Yves

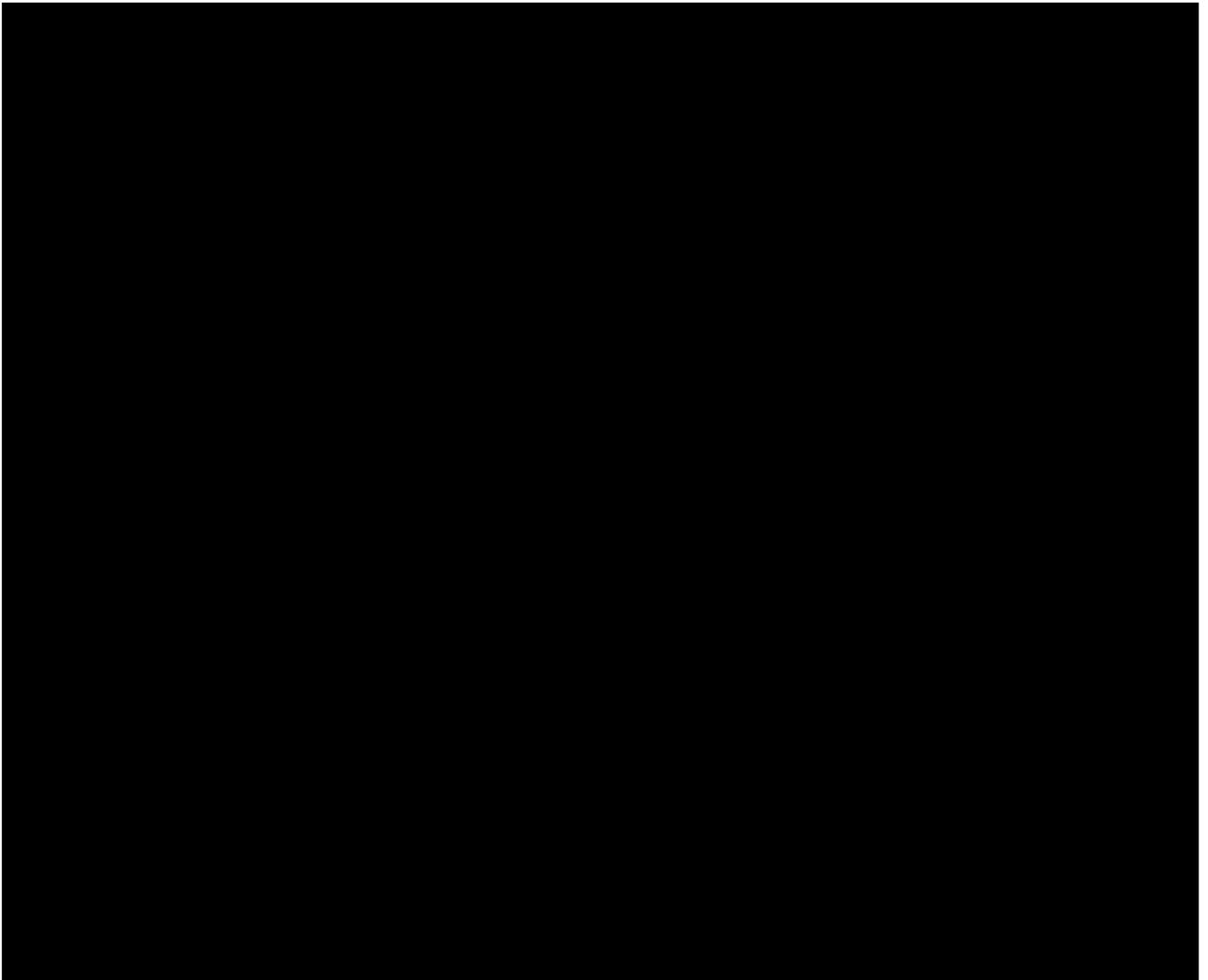


Louis-Yves Nolin - T. 418 643-2158, poste **270**

Directeur général

Direction de l'administration et du secrétariat général

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement





Pour faire suite aux récentes mesures annoncées concernant le contrôle des dépenses, voici les lignes de communication afin de vous inspirer dans vos **communications internes**.

- Le gouvernement s'assure d'offrir aux Québécoises et aux Québécois des finances publiques saines.
- L'ensemble des entités gouvernementales doivent effectuer un suivi rigoureux et responsable de leur budget.
- Chaque ministère et organisme doit prendre les mesures afin d'assurer le respect de l'enveloppe des dépenses accordée pour 2024-2025.
- Ces mesures visent le maintien de services de qualité à la population. Les services demeurent une priorité pour le gouvernement du Québec.
- Il est essentiel que l'ensemble des entités gouvernementales s'implique activement et collabore en vue de respecter la politique budgétaire du gouvernement.
- Il est de la responsabilité de chacune des entités gouvernementales d'assurer une gestion optimale et rigoureuse de l'exécution du Budget.
- Le gouvernement procède actuellement à un gel de recrutement. Il se doit d'agir ainsi, dès maintenant, afin d'offrir aux Québécoises et aux Québécois des finances publiques équilibrées.
- Les processus d'affectation, de mutation et de promotion seront toujours possibles au sein de la fonction publique. Les organismes hors fonction publique n'ont cependant pas accès au processus de mutation.
- La rémunération représente près de 50% des dépenses gouvernementales. Le gel de recrutement ainsi que les autres mesures, notamment la gestion rigoureuse du temps supplémentaire, sont essentiels au respect des enveloppes budgétaires.

De : [Lemieux, Julie](#)
À : [Michel Dallaire](#) [REDACTED]
Objet : Messages clés
Date : 21 janvier 2025 14:58:55
Pièces jointes : [logo-mcq-medium_64da1ee0-9b43-43aa-aae1-9ba73c64c80b.png](#)
[Facebook-2_faf11600-478e-4cf5-8d75-7d630cd4d009.png](#)
[Instagram-2_303b77b4-e760-49cd-bd57-99947b15ecbe.png](#)
[Twitter-2_35d84a6e-3397-4bde-8996-c6933261758a.png](#)
[you_tube-2_7a885b07-a2cc-4b28-bac2-c20e0d20123e.png](#)
[LinkedIn-2_8685d571-f956-4890-b3ad-5d02a66a2a87.png](#)
[lutte_413x106pix_d1ec7b9e-40f2-4480-8428-2320f1957ea4.png](#)
[Messages-clés - Mesures de contrôle des dépenses MCO.pdf](#)

Bonjour Michel,
Voici les messages clés pour l'annonce de jeudi. Si tu as des questions ou des commentaires, n'hésite pas.
Merci et bonne fin de journée!

Julie



Julie Lemieux, (elle) - T. 418 643-2158, poste 235

Directrice générale

MUSÉE DE LA CIVILISATION

16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

[mcq.org](#)



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#)

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

Les grandes lignes du message en prévision de l'annonce sur les mesures de contrôle des dépenses - Musée de la civilisation

Ce jeudi 23 janvier, le Musée de la civilisation annoncera à ses employés une série de mesures de contrôle de ses dépenses. Pour l'exercice 2025-2026, l'effort budgétaire est évalué à 2 millions\$, soit environ 6,3% du budget. Ces mesures nous permettront de répondre aux demandes du gouvernement du Québec, qui exige le dépôt d'un budget 2025-2026 en équilibre et la mise en place des conditions nécessaires au respect de notre cible pour les heures rémunérées (ETC).

Ces mesures de rationalisation touchent 23 personnes et uniquement des employés occasionnels. Il s'agit de réaffectations de postes, de réductions d'horaires, de non-renouvellements de contrats et de 12 mises à pied.

Cette annonce s'ajoute à une série de décisions budgétaires initiées au cours des derniers mois et visant à répondre aux demandes gouvernementales.

Nous avons notamment revu l'entièreté de la programmation à venir du Musée. Nous avons mis en place des mesures de contrôle des heures supplémentaires et des déplacements de nos employés. Nous avons appliqué une compression budgétaire de 10% des dépenses de fonctionnement de chaque direction pour l'exercice financier 2025-2026. Nous avons mis sur pause le développement des projets d'itinérance des expositions et déployé des mesures d'attrition de postes.

Plusieurs raisons internes et externes imposent ce large exercice.

Le Musée doit faire face à une compression du soutien au fonctionnement pour les exercices 2024-2025 et 2025-2026, au retrait de la subvention annuelle de l'Entente de développement culturel pour les musées d'État, au financement de l'indexation salariale des conventions collectives, à l'accroissement des coûts liés à l'inflation (frais d'exploitation, transport, conception et autres) ainsi qu'aux coûts associés à l'entreposage de la collection Bienvenu.

Certains employés avaient également été embauchés pour des projets ponctuels qui ont pris ou qui prendront fin sous peu tels que :

- Le chantier de la bibliothèque du Séminaire
- Le développement de la nouvelle exposition permanente *Le Québec autrement dit*

Nous sommes pleinement conscients de l'impact de ces décisions difficiles auprès des employés touchés et de l'ensemble des équipes du Musée. Nous veillerons à ce que les modifications de mandat qui seront requises dans les circonstances se fassent dans le respect de la charge de travail des employés. Aucune autre suppression de poste à court terme n'est envisagée pour l'instant. Tous les efforts seront également déployés afin de s'assurer qu'il n'y ait aucun impact sur la qualité de la visite au Musée.

De : [Lemieux, Julie](#)
À : [Stefan Psenak](#)
Objet : RE: Annonce des mesures de contrôle des dépenses
Date : 21 janvier 2025 14:22:58
Pièces jointes : [image005.png](#)
[image006.png](#)
[image007.png](#)
[image008.png](#)
[image009.png](#)
[image010.png](#)
[image011.png](#)
[image012.png](#)
[image013.png](#)
[image014.png](#)
[image015.png](#)
[logo-mcq-medium_64da1ee0-9b43-43aa-aae1-9ba73c64c80b.png](#)
[Facebook-2_faf11600-478e-4cf5-8d75-7d630cd4d009.png](#)
[Instagram-2_303b77b4-e760-49cd-bd57-99947b15ecbe.png](#)
[Twitter-2_35d84a6e-3397-4bde-8996-c6933261758a.png](#)
[you_tube-2_7a885b07-a2cc-4b28-bac2-c20e0d20123e.png](#)
[LinkedIn-2_8685d571-f956-4890-b3ad-5d02a66a2a87.png](#)
[lutte_413x106pix_d1ec7b9e-40f2-4480-8428-2320f1957ea4.png](#)

Oui au plaisir de vous rencontrer!

En complément, voici les explications en langage RH :

Nous ne parlons pas ici d'employés récemment embauchés par la nouvelle entité du MNHQ.

Le MCQ a présentement à son emploi des employés affectés au projet du MNHQ. C'est employés sont assujettis aux conventions collectives en vigueur au MCQ. Le plan des mesures de contrôle des dépenses du MCQ que nous devons mettre en place pour atteindre l'équilibre budgétaire en 2025-2026 et respecter notre seuil d'ETC implique de mettre fin à des contrats de personnes employées occasionnelles qui, selon nos conventions ont des droits de supplantation de personnes employées ayant moins d'ancienneté. En résultante, certains membres de l'équipe du MCQ affectés au projet du MNHQ seront remplacés par des employés ayant plus d'ancienneté qu'eux.

Bonne fin de journée !



Julie Lemieux, (elle) - T. 418 643-2158, poste **235**

Directrice générale

MUSÉE DE LA CIVILISATION

16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

[mcq.org](#)

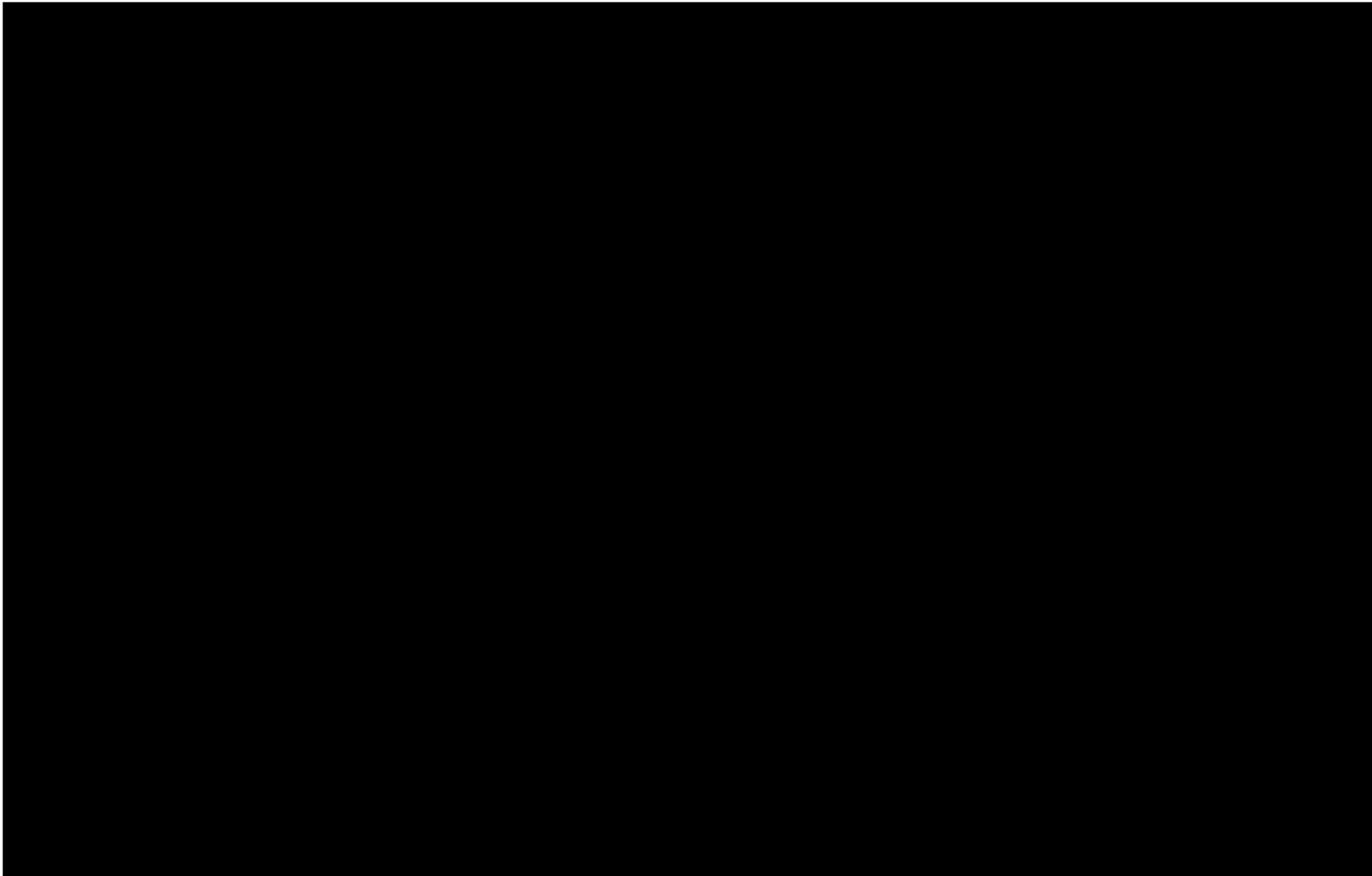


Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le

supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#)

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement



De : Lemieux, Julie <Julie.Lemieux@mcq.org>

Envoyé : Tuesday, January 21, 2025 1:17:57 PM

À : Stefan Psenak <Stefan.Psenak@mcc.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Annonce des mesures de contrôle des dépenses

ATTENTION : Courriel provenant de l'extérieur de votre organisation!

Si vous ne connaissez pas la personne ayant expédié ce courriel, évitez de cliquer sur un hyperlien, d'ouvrir une pièce jointe ou de lui transmettre des informations. En cas de doute, communiquez verbalement avec elle.



Maxime a été mis au parfum de ces mouvements de personnel liés à l'application des conventions collectives. [REDACTED].

J'espère que ça répond aux questions.

Merci,



Julie Lemieux, (elle) - T. 418 643-2158, poste **235**

Directrice générale

MUSÉE DE LA CIVILISATION

16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

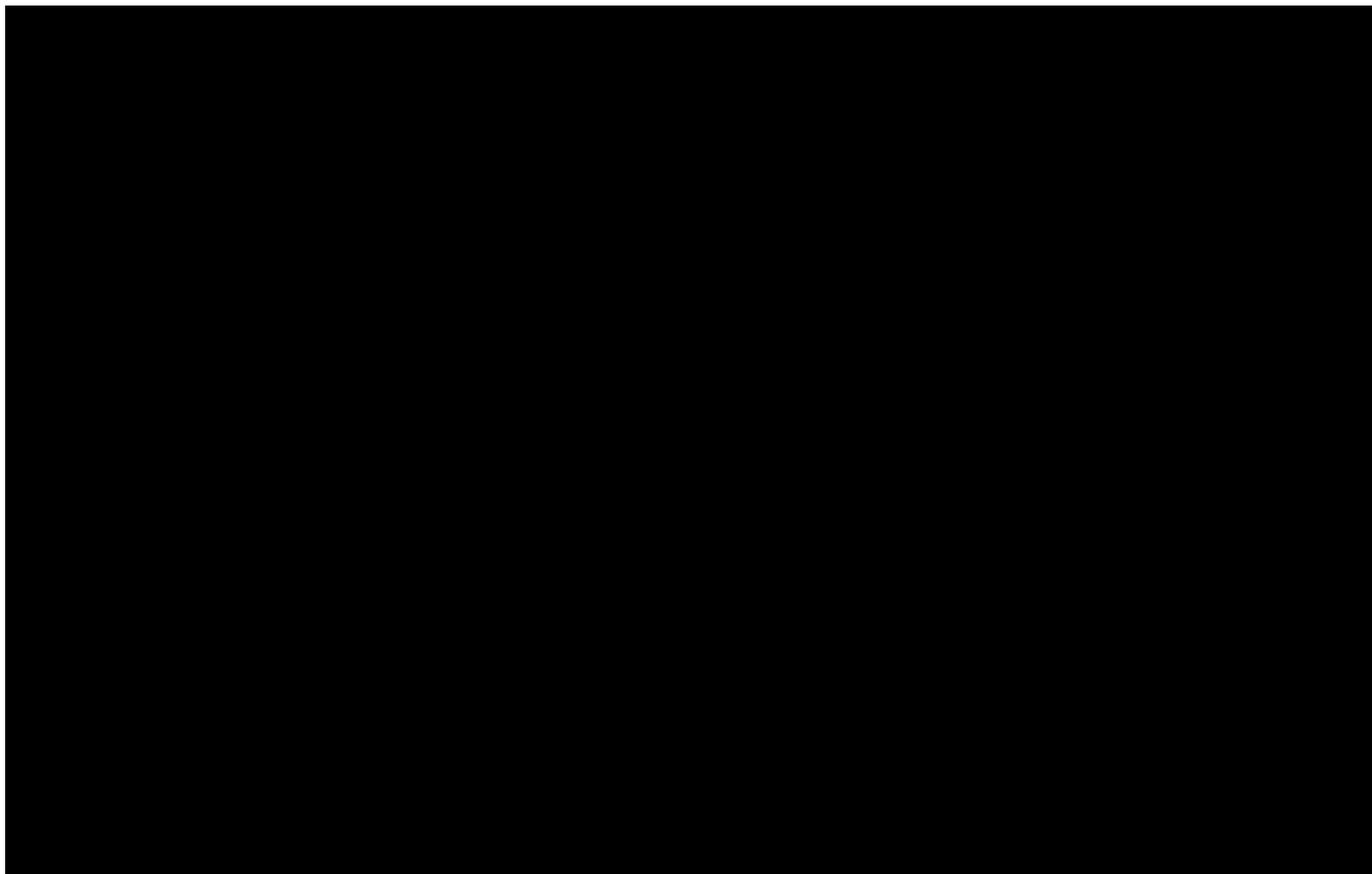
mcq.org



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#)

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement



De : Lemieux, Julie <Julie.Lemieux@mcq.org>

Envoyé : 20 janvier 2025 16:52

À : Nathalie Verge <nathalie.verge@mcc.gouv.qc.ca>

Cc : Éric Bergeron <eric.bergeron@mcc.gouv.qc.ca>; Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>; Dubor, Yann <Yann.Dubor@mcq.org>

Objet : RE: Annonce des mesures de contrôle des dépenses

ATTENTION : Courriel provenant de l'extérieur de votre organisation!

Si vous ne connaissez pas la personne ayant expédié ce courriel, évitez de cliquer sur un hyperlien, d'ouvrir une pièce jointe ou de lui transmettre des informations. En cas de doute, communiquez verbalement avec elle.

Allo,

Nous n'irons pas dans les détails non, c'est pour votre information et pour répondre à des questions plus pointues des employés lors de la rencontre le cas échéant. Vous avez le portrait plus précis.

Pour la mesure de gratuité des dimanches, nous n'en parlerons pas et il est bien précisé que l'info est confidentielle dans le document, qui n'est partagé qu'aux membres du comité de direction. Yann sera en contact avec les communications du MCC s'il y a des questions des journalistes afin d'arrimer les messages.

De toute façon, on pourra se reparler au besoin si quelque chose cloche.

Merci et bonne fin de journée!

Julie Lemieux, (elle) - T. 418 643-2158, poste **235**

Directrice générale

MUSÉE DE LA CIVILISATION



16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

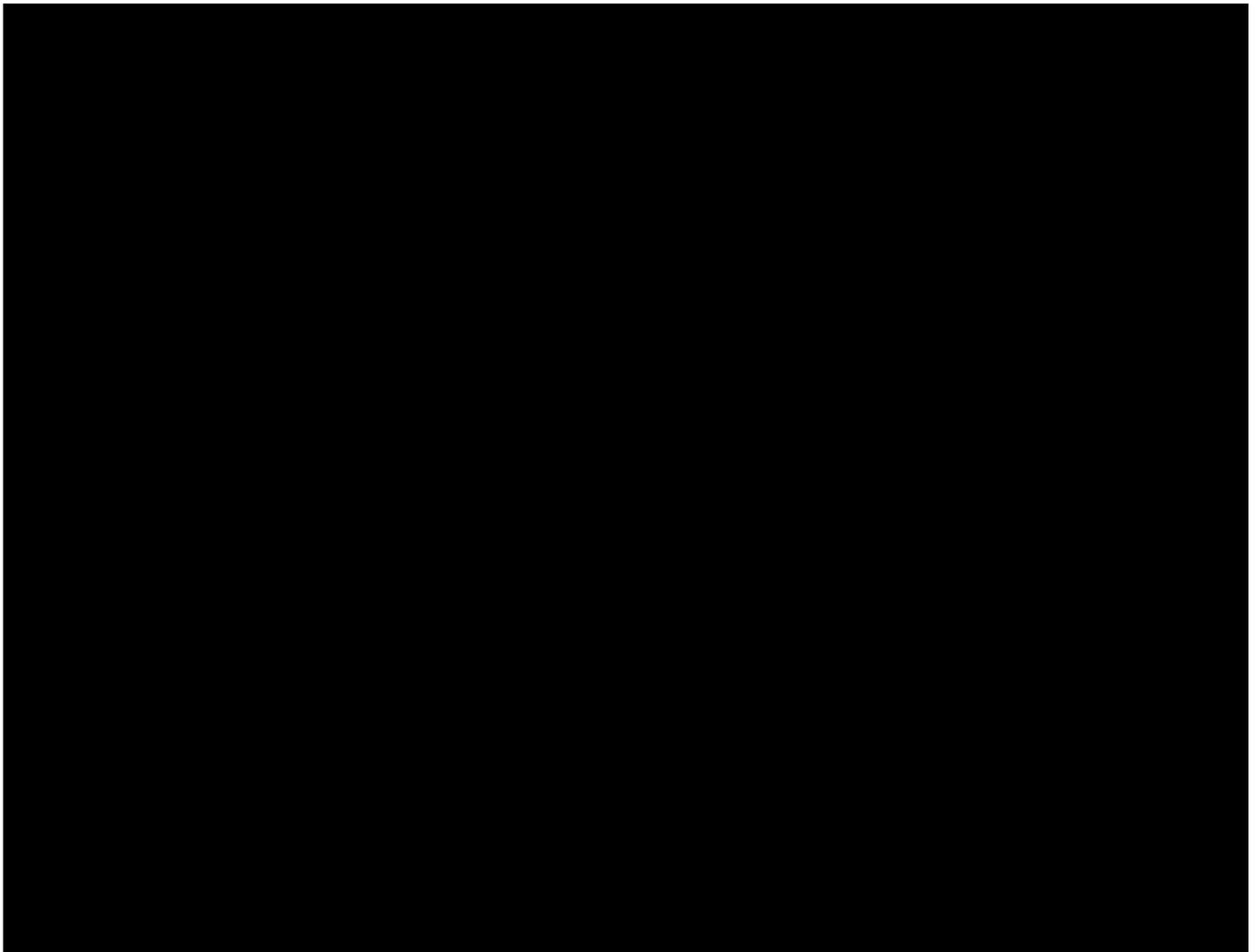
mcq.org

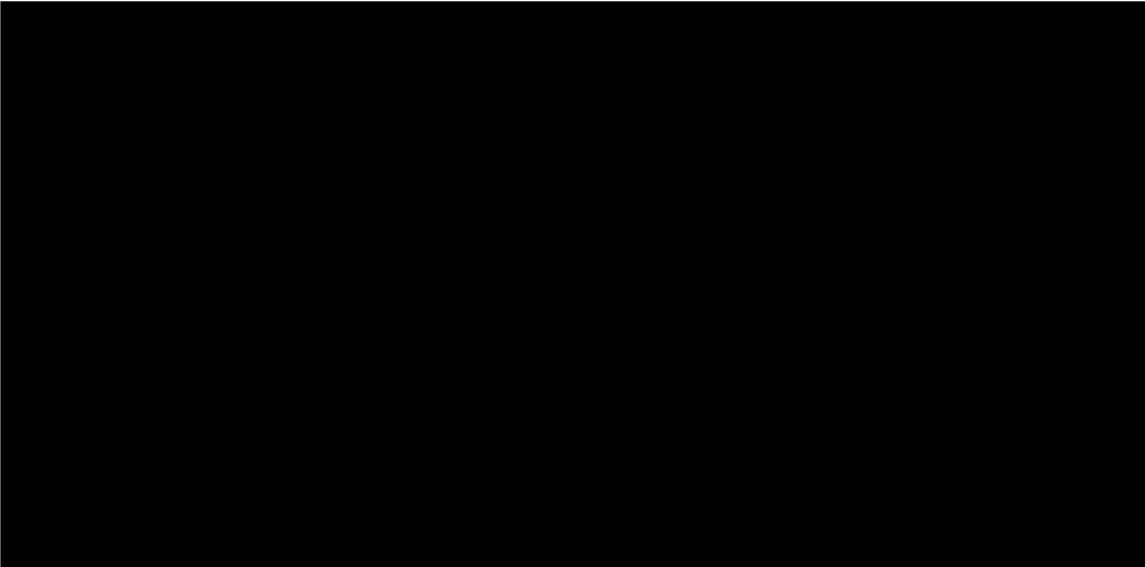


Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#)

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement





De : Lemieux, Julie <Julie.Lemieux@mcq.org>

Envoyé : 20 janvier 2025 14:30

À : Nathalie Verge <nathalie.verge@mcc.gouv.qc.ca>

Cc : Éric Bergeron <eric.bergeron@mcc.gouv.qc.ca>; Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>

Objet : Annonce des mesures de contrôle des dépenses

ATTENTION : Courriel provenant de l'extérieur de votre organisation!

Si vous ne connaissez pas la personne ayant expédié ce courriel, évitez de cliquer sur un hyperlien, d'ouvrir une pièce jointe ou de lui transmettre des informations. En cas de doute, communiquez verbalement avec elle.

Bonjour Nathalie,

Tel que discuté vendredi, nous procéderons cette semaine à l'annonce aux employés du plan des mesures de contrôle des dépenses du MCQ. Cette annonce aura lieu jeudi. Les employés touchés seront rencontrés entre 10h et 14h et je m'adresserai vers 15h à l'ensemble de l'équipe. Les syndicats seront rencontrés en amont afin de nous assurer du respect des conventions.

Voici donc les grandes lignes de ces annonces. Tu peux évidemment prévenir le cabinet du ministre pour éviter les mauvaises surprises.

Pour atteindre l'équilibre budgétaire dès le prochain exercice financier, faire face aux compressions et respecter le nombre d'ETC octroyés au Musée :

- Nous avons notamment revu l'entièreté de la programmation à venir du Musée.
- Nous avons mis en place, comme demandé par le gouvernement, des mesures de contrôle des dépenses afin de minimiser le temps supplémentaire ainsi que les déplacements de nos employés à ce qui est jugé essentiel à la réalisation de la

mission du Musée.

- Nous avons appliqué une compression budgétaire de 10% des dépenses de fonctionnement de chaque direction pour l'exercice financier 2025-2026.
- Nous avons mis sur pause le développement des projets d'itinérance des expositions.
- Au cours de la dernière année, nous avons adopté des mesures d'attrition de postes (7).
- Les mesures annoncées cette semaine s'ajoutent à ces restrictions et entraîneront des réaffectations de poste (3), des réductions d'horaires (3), des non-renouvellements de contrats (5) ainsi que des fins de contrats prématurées qui entraîneront des mises à pied (12) d'employés occasionnels (MCQ et MNHQ).

Les mesures de rationalisation touchent au total 23 personnes et impliquent uniquement des employés occasionnels. Ce nombre ne comprend pas le processus d'attrition déjà engagé (7).

Certains de ces employés avaient été embauchés pour des besoins/projets ponctuels qui ont pris ou qui prendront fin sous peu tels que :

- Chantier de la bibliothèque du Séminaire
- Développement de la nouvelle exposition permanente *Le Québec autrement dit*



Pour l'exercice 2025-2026, l'effort budgétaire est évalué à 2 millions\$, soit environ 6,3% du budget. Ces mesures nous permettront de déposer un budget 2025-2026 en équilibre, en plus de mettre en place les conditions nécessaires au respect de notre cible pour les heures rémunérées.

Tous les efforts seront déployés pour s'assurer qu'il n'y a aucun impact sur la qualité de la visite au Musée.

Nous sommes pleinement conscients de l'impact de ces décisions difficiles auprès des

employés touchés et de l'ensemble des équipes du Musée. Ils seront assurés de l'empathie et du soutien de tout le comité de direction. Nous veillerons à ce que les modifications de mandat qui seront requises dans les circonstances se fassent dans le respect de leur charge de travail. Aucune autre compression à court terme n'est envisagée pour l'instant.

Voilà donc les grandes lignes de notre plan (on me dit ici que c'est la plus grosse vague de compressions depuis l'ouverture du musée). Je te tiendrai au courant si des enjeux se pointent lors de l'annonce. Yann Dubor sera aussi en contact avec les communications du MCC pour assurer la vigie et l'échange d'informations pertinentes. En espérant que tout se passera bien!

Fais-moi signe au besoin. Merci et bonne semaine!



Julie Lemieux, (elle) - T. 418 643-2158, poste **235**

Directrice générale

MUSÉE DE LA CIVILISATION

16, rue de la Barricade, Québec (QC) G1K 8W9 Canada

mcq.org



Avis : Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'aux destinataires. Si vous le recevez par erreur, veuillez le supprimer et nous en aviser.

[Politique de confidentialité](#)

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : [Lemieux, Julie](#)
À : [Cliche-Lamoureux, Simon](#)
Objet : Message à envoyer au CA demain matin - à discuter
Date : 22 janvier 2025 18:05:27
Pièces jointes : [logo-mcq-xsmall_1733af1b-e546-49b8-b19d-14d439153d27.png](#)

Bonjour chers membres du conseil d'administration,

Comme vous le savez, le gouvernement demande à tous les ministères et organismes d'assurer l'atteinte de l'équilibre budgétaire dès le prochain exercice financier et de respecter le nombre d'ETC qui leur sont octroyés.

L'équipe de direction du Musée a procédé à un exercice serré afin de se doter d'un plan de mesures de contrôle des dépenses qui respecte les demandes gouvernementales. Ce plan comprend différentes mesures qui seront annoncées aujourd'hui aux employés.

Il est possible que ces annonces viennent aux oreilles des médias, alors je tenais à vous en informer. Si vous êtes interpellés, veuillez s'il vous plaît nous le faire savoir pour que nous puissions effectuer les suivis nécessaires.

Je vous remercie de votre collaboration!

Bonne journée,



Julie Lemieux, (elle) - T. 418 643-2158, poste **235**
Directrice générale

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : [Desmeules, Anne-Sophie](#)
À : [Lemieux, Julie](#); [Nolin, Louis-Yves](#); [Beaulieu, Alexandra](#); [Dubor, Yann](#)
Objet : Re: Réponse- Le Devoir
Date : 24 janvier 2025 11:31:20
Pièces jointes : [logo-mcq-xsmall_b798b6a9-a902-41c6-909d-a4a1efec4b3b.png](#)
[logo-mcq-xsmall_b798b6a9-a902-41c6-909d-a4a1efec4b3b.png](#)

Prenez-note que j'ai remarqué ma coquille à la toute fin: rapport 24-25 à produire et non 25-26.

J'attends votre retour pour le reste. Merci!
AS

Téléchargez [Outlook pour iOS](#)



Anne-Sophie Desmeules - T. 418 643-2158, poste **208**
Relationniste de presse
Direction de la mise en marché et du mécénat

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : Desmeules, Anne-Sophie <Anne-Sophie.Desmeules@mcq.org>
Envoyé : Friday, January 24, 2025 11:06:13 AM
À : Lemieux, Julie <Julie.Lemieux@mcq.org>; Nolin, Louis-Yves <Louis-Yves.Nolin@mcq.org>; Beaulieu, Alexandra <Alexandra.Beaulieu@mcq.org>; Dubor, Yann <Yann.Dubor@mcq.org>
Objet : Réponse- Le Devoir

Tel que convenu, pour votre approbation,
Merci,
AS

Bonjour [REDACTED],

Comme l'ensemble des organismes publics et des sociétés d'état et conformément aux attentes gouvernementales, le Musée de la civilisation doit présenter un budget équilibré pour l'exercice 2025-2026 et respecter ses cibles d'heures rémunérées. Le Musée a cherché à limiter les impacts le plus possible sur ses ressources humaines et a procédé par réaffectations de postes et réductions d'horaires autant que possible. 17 personnes sont malheureusement visées par un non-renouvellement de contrat ou une mise à pied, en prenant compte, par ailleurs, que certains de ces postes visaient des projets ponctuels qui ont pris ou qui prendront fin sous peu.

Dans la dernière année, nous avons déjà pris plusieurs dispositions afin de répondre aux directives :

- Nous avons revu l'entièreté de la programmation à venir du Musée.
- Nous avons mis en place, comme demandé par le gouvernement, des mesures de contrôle

des dépenses afin de minimiser le temps supplémentaire ainsi que les déplacements de notre personnel.

- Nous avons rationalisé les dépenses de fonctionnement de chaque direction.
- Nous avons mis sur pause le développement des projets d'itinérance des expositions.
- Nous avons adopté des mesures d'attrition de postes.

Malheureusement, ces actions ne sont pas suffisantes pour répondre aux directives du gouvernement. Nous avons dû prendre ces décisions difficiles, qui ont été communiquées à l'ensemble des employé.es du Musée hier en toute transparence.

Il faut également mentionner que différentes contraintes extérieures ont une influence sur ces décisions, notamment la compression du soutien au fonctionnement pour les exercices 2024-2025 et 2025-2026, le retrait de la subvention annuelle de l'Entente de développement culturel pour les musées d'État de même que l'accroissement des coûts liés à l'inflation.

Le Musée est une institution profondément humaine et ces décisions ne se prennent pas à la légère. Nous sommes pleinement conscients de l'impact de ces décisions difficiles auprès des employés touchés et de l'ensemble des équipes du Musée, et continuerons à déployer tous les efforts nécessaires afin de limiter les impacts sur nos ressources humaines, qui sont au cœur de l'excellence de notre institution.

Pour votre demande de documentation, je vous réfère à l'organigramme et données présentées au dernier rapport annuel : <https://mcq.org/wp-content/uploads/2024/09/rapport-annuel-2023-2024.pdf>

Malheureusement, nous n'avons pas de document à jour à ce stade-ci pour 2025-2026, celui-ci sera produit ultérieurement dans nos exercices de reddition annuels.

Bonne journée,
Anne-Sophie



Anne-Sophie Desmeules - T. 418 643-2158, poste **208**
Relationniste de presse
Direction de la mise en marché et du mécénat

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : [Desmeules, Anne-Sophie](#)
À : [Lemieux, Julie](#); [Dubor, Yann](#)
Objet : TR: De Radio-Canada - Demande d'informations (urgent)
Date : 25 janvier 2025 12:01:08
Pièces jointes : [logo-mcq-xsmall_b798b6a9-a902-41c6-909d-a4a1efec4b3b.png](#)

Bonjour [REDACTED],

En réponse à vos questions, je vous reviens ici par écrit, une entrevue n'étant pas possible pour le moment. J'espère le tout à votre convenance.

Il est important d'abord de dire que le Musée est une institution profondément humaine et que ces décisions ne se prennent pas à la légère. Comme l'ensemble des organismes publics et des sociétés d'état et conformément aux attentes gouvernementales, le Musée de la civilisation doit présenter un budget équilibré pour l'exercice 2025-2026 et respecter ses cibles d'heures rémunérées. Nous avons voulu rencontrer ces objectifs en tenant compte de deux principes fondamentaux : assurer que le Musée demeure l'institution de référence qu'il est, reconnu pour son excellence, en limitant autant que possible les impacts sur les personnes qui sont au cœur de ses activités.

Nous avons procédé prioritairement à des réaffectations et des diminutions d'horaires, pour conserver un maximum de personnes à l'emploi. Neuf personnes ont dû être mises à pied hier et huit contrats ne seront pas renouvelés à la fin mars. Il y a 4 réaffectations de postes et 3 réductions d'horaires (donc 24 personnes touchées). L'ensemble de ces mesures touchent des employés occupant exclusivement des postes occasionnels, certains à temps partiel.

Dans la dernière année, nous avons déjà pris plusieurs autres dispositions afin de répondre aux directives gouvernementales. Notamment, nous avons revu la programmation à venir du Musée (en s'assurant qu'elle demeure à la hauteur des standards de notre institution), nous avons mis en place, comme demandé par le gouvernement, des mesures de contrôle des dépenses afin de minimiser le temps supplémentaire et les déplacements de notre personnel, nous avons rationalisé les dépenses de fonctionnement de chaque direction et adopté des mesures d'attrition de postes.

Différentes contraintes extérieures ont en outre une influence sur ces décisions, tels que la révision des enveloppes de soutien au fonctionnement pour les exercices 2024-2025 et 2025-2026, le retrait de la subvention annuelle de l'Entente de développement culturel pour les musées d'État de même que l'accroissement des coûts liés à l'inflation.

Bonne journée,
Anne-Sophie



Anne-Sophie Desmeules - T. 418 643-2158, poste **208**
Relationniste de presse
Direction de la mise en marché et du mécénat

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement

De : [REDACTED]

Envoyé : 25 janvier 2025 11:09

À : Desmeules, Anne-Sophie <Anne-Sophie.Desmeules@mcq.org>; Lefebvre, Myriam <Myriam.Lefebvre@mcq.org>

Objet : De Radio-Canada - Demande d'informations (urgent)

Bonjour,

Je suis journaliste à Radio-Canada.

J'aimerais confirmer les informations suivantes:

- 9 personnes ont bien été mises à pied jeudi? (quels sont les postes touchés?)
- 24 employés sont touchés par ce mouvement de coupures?
- La programmation est également touchée?

Bref, est-ce qu'un membre de votre équipe serait disponible pour une entrevue aujourd'hui ?

Merci à l'avance,

--



[REDACTED]

De : [Dubor, Yann](#)
À : [Nolin, Louis-Yves](#)
Cc : [Lemieux, Julie](#)
Objet : TR: Q&R et lignes de com
Date : 1 mai 2025 11:20:26
Pièces jointes : [logo-mcq-xsmall_b798b6a9-a902-41c6-909d-a4a1efec4b3b.png](#)
[logo-mcq-xsmall_b798b6a9-a902-41c6-909d-a4a1efec4b3b.png](#)
[Q&R et lignes de com.docx](#)
[Structure du message en prévision de annonce de rationalisation \(1\).pdf](#)

Allo

Voici les deux doc en lien avec l'exercice de compression si ca peut vous aider

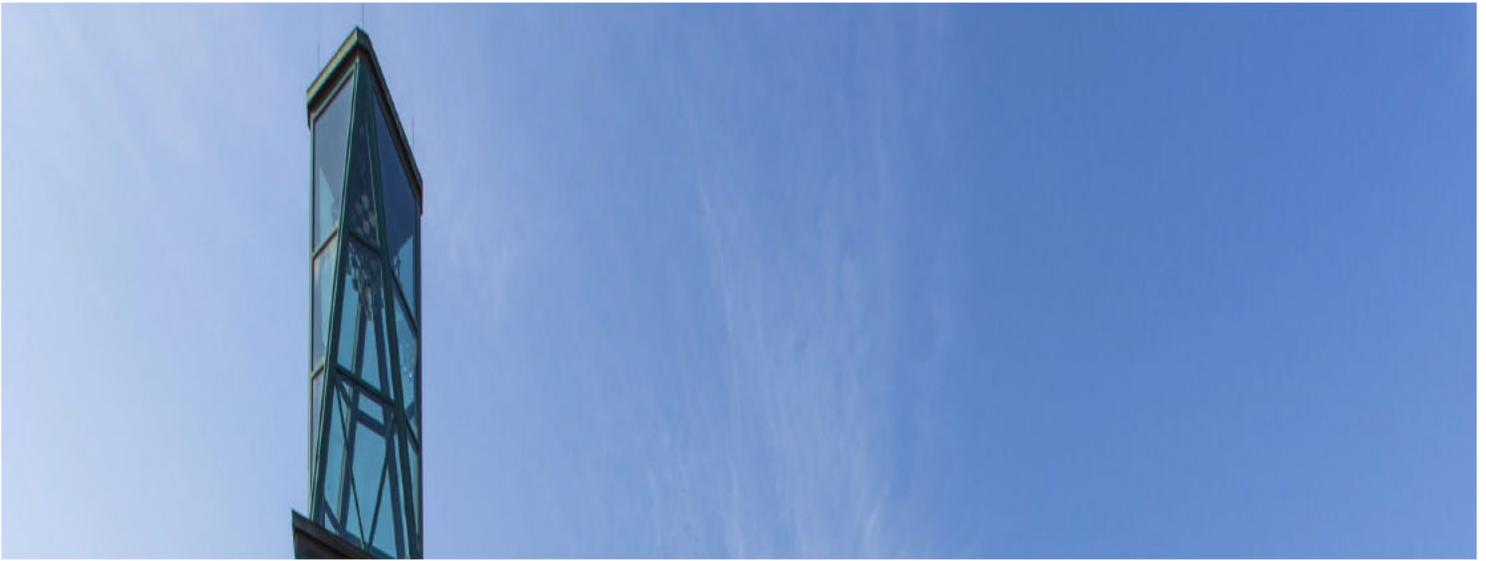


Yann Dubor - T. 418 643-2158, poste **280**

Directeur

Direction de la mise en marché et du mécénat

Avant d'imprimer, pensez à l'environnement



Mesures de contrôle des dépenses



Lemieux, Julie
Directrice générale

1 min de lecture

Bonjour à vous,

Comme vous le savez, le gouvernement du Québec demande à tous ses ministères et organismes d'assurer l'atteinte de l'équilibre budgétaire du prochain exercice financier et de mettre en place les conditions nécessaires au respect des cibles pour les heures rémunérées (ETC).

Bien que nous ayons posé plusieurs gestes au cours des derniers mois pour nous conformer à ces directives, je dois malheureusement vous informer que nous procéderons dans les prochaines heures à des rencontres avec certain(e)s employé(e)s pour leur communiquer des mesures que nous devons prendre en lien avec leur emploi.

Une rencontre générale spéciale des employé(e)s, suivie d'une rencontre par direction, se tiendront en fin de journée afin de dresser l'état de la situation et de répondre à vos questions.

Julie Lemieux

Directrice générale

[Afficher tout](#)



Intranet Espace MCQ

Vous avez consulté **Accueil** il y a 1 heure



Mesures de contrôle des dépenses - suite



Lemieux, Julie
Directrice générale

2 min de lecture

Bonjour à nouveau,

Comme vous le savez, nous faisons face à un contexte de restrictions budgétaires. Le gouvernement du Québec demande en effet à tous ses ministères et organismes d'assurer l'atteinte de l'équilibre budgétaire du prochain exercice financier et de mettre en place les conditions nécessaires au respect des cibles pour les heures rémunérées (ETC).

Nous avons déjà pris plusieurs dispositions afin de répondre à ces directives :

- Nous avons revu l'entièreté de la programmation à venir du Musée.
- Nous avons mis en place, comme demandé par le gouvernement, des mesures de contrôle des dépenses afin de minimiser le temps supplémentaire ainsi que les déplacements de notre personnel.
- Nous avons rationalisé les dépenses de fonctionnement de chaque direction.
- Nous avons mis sur pause le développement des projets d'itinérance des expositions.
- Au cours de la dernière année, nous avons adopté des mesures d'attrition de postes.

Malheureusement, ces actions ne seront pas suffisantes pour répondre aux directives du gouvernement, et nous ne pouvons donc éviter les suppressions de postes et les modifications d'horaires.

Certain(e)s de vos collègues ont donc été rencontré(e)s au cours de la journée afin d'être informé(e)s de la fin de leur mandat, de la modification de celui ci ou du non renouvellement de leur contrat. Sachez que tous les efforts sont déployés pour éviter d'autres suppressions de postes à court terme.

Nous sommes pleinement conscients de l'impact de ces décisions difficiles auprès des personnes touchées et de l'ensemble des équipes du Musée. Soyez assurés de l'empathie et du soutien de tout le comité de direction. Nous veillerons à ce que les modifications de mandats qui seront requises dans les circonstances se fassent dans le respect de votre charge de travail. N'hésitez pas à vous référer à vos directeurs si vous avez des questions au sujet de ces annonces.

Vous pouvez aussi vous adresser à la DRHCI qui sera là pour répondre à vos interrogations, et n'hésitez pas à faire appel à votre PAE si vous en ressentez le besoin.

Julie Lemieux
Directrice générale

[Afficher tout](#)



Intranet Espace MCQ

Vous avez consulté **Accueil** Il y a 52 minutes

RECOURS EN RÉVISION

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la Loi peut par ailleurs demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Une demande de révision doit être faite dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la Loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai.

L'article 137 de la Loi précise que la demande de révision doit être faite par écrit et qu'elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée.